

THEMIS, ESCULAPE : JE T'AIME, MOI NON PLUS

Sart-Tilman 21 avril 2012

Texte d'introduction de la matinée
R. Kerzmann

Chers Confrères, Chers Amis,

Au titre de modérateur de ce colloque et au nom des confrères de la Commission de modernisation du Conseil Provincial de Liège de l'Ordre des Médecins, il me revient aussi de vous remercier pour votre présence matinale à nos côtés et ce d'autant plus que les sollicitations concurrentes sont particulièrement nombreuses aujourd'hui.

Cela a été souligné à de maintes reprises par le passé : le Conseil Provincial a pour mission légale, entre autres, de vous conseiller et de vous guider dans le dédale des problèmes éthiques ou juridiques que la pratique médicale quotidienne vous réserve sur ce terrain particulièrement complexe, évolutif et de plus en plus procédurier que cultive la société à laquelle nous participons.

S'adresser à l'Ordre dans ce cadre demeure néanmoins, pour certains de nos confrères, une perspective malaisée à appréhender, insurmontable voire inutile, au point d'être enclins à agir uniquement selon des références personnelles, fondées ou supposées comme telles, au risque, souvent inconsidéré, de s'exposer aux plaintes émanant de patients, de leur famille ou de leurs avocats et, dès lors, à de potentielles sanctions disciplinaires.

C'est la raison pour laquelle le CP de Liège a poursuivi avec détermination sous la Présidence d'Yves DUSART son ambition de corriger ce travers malheureux en vous proposant désormais, à la faveur de ces colloques annuels, l'exploitation du formidable terreau d'informations et d'expériences que son bureau est amené à traiter hebdomadairement.

Sur cette base, le premier symposium de 2010 vous a donné la parole sur votre vision du fonctionnement de l'Ordre et sur l'état actualisé de son projet de réforme. En 2011, votre expérience de terrain en matière de certificats médicaux a été confrontée aux attentes de différents spécialistes de la société civile.

Aujourd'hui, ce troisième symposium sera consacré, de façon non exhaustive, à quelques situations médico-légales fréquentes dans lesquelles la Médecine et le Droit se retrouvent confrontés avec leur sensibilité, leur langage et leurs moyens. La méthodologie d'approche que nous adopterons s'appuiera sur une comparaison entre, d'une part, les dispositions juridiques essentielles relatives aux thèmes considérés, rappelées de façon concise, et, d'autre part, l'expérience récoltée sur le terrain ordinal, le tout agrémenté au départ d'illustrations sous forme de quiz. Chaque sujet développé sera suivi d'un « question time » au cours duquel vous aurez la parole pour débattre avec nos intervenants de vos éventuelles difficultés ou questionnements. Le but ultime sera bien entendu de redéfinir les limites précises dans lesquelles, toujours pour les sujets choisis, la Médecine et le Droit sont compatibles avec la pratique quotidienne et une relation médecin/malade nécessairement de qualité.

Plusieurs orateurs de valeur, en vous réservant aujourd'hui un peu de leur temps comme de leurs remarquables connaissances, ont accepté de valider la démarche du CP de Liège. Nous les en remercions vivement et nous ne doutons pas que votre participation active en retour constituera pour eux, comme pour nous, la meilleure preuve de l'intérêt réel que cette réunion aura suscité.

Le premier thème abordé sera celui de « **La maltraitance des incapables** ». **Madame Sophie WOLF, Substitut du Procureur du Roi de Liège**, a accepté d'actualiser pour vous les dispositions et services juridiques en vigueur, leur interaction éventuelle et le cheminement d'un dossier de dénonciation d'abus. De son côté, **Roger FONTAINE, Magistrat-Assesseur effectif du CP de Liège** leur apportera l'éclairage de l'expérience telle qu'elle est vécue au CP de Liège notamment sous l'angle du respect du secret professionnel au regard de la Loi et de la déontologie.

Le sujet suivant, dédié au rôle, droits et devoirs du « **Médecin face à l'expertise judiciaire** » bénéficiera des compétences croisées de notre confrère **Oscar GROSJEAN, médecin expert, chirurgien au CHBAH à Seraing** et de **Madame Isabelle DECOCQ, Magistrat-Assesseur suppléant du CP de Liège**.

Enfin, la thématique du « **Consentement éclairé du patient** », vaste et très sensible sujet s'il en est, sera introduite par notre confrère **Vincent BEX, neurochirurgien et médecin expert au CHR de la Citadelle**, et détaillée, au titre de gardienne des tables de la Loi particulièrement aguerrie à différentes facettes de ce problème, par **Madame Anne-Sophie STURBOIS, juriste du Conseil National de l'Ordre**.

Nous sommes parfaitement conscients du fait que la sélection des sujets qui vous sont proposés ne couvrira qu'une partie seulement, mais ce n'est déjà pas mal, des problèmes potentiels que sont amenés à résoudre ces deux incompris réciproques et volontiers traditionnels que sont le médecin et le juriste ; gageons cependant que les débats qui suivront et que les contacts que vous pourriez en conclure ne pourront qu'améliorer vos connaissances comme votre pratique quotidienne dans les domaines considérés. Le CP de Liège espère aussi qu'il aura, de cette façon, contribué à ce qu'à l'avenir, l'exercice difficile de votre art « file plus droit » si j'ose ainsi l'exprimer.

Je vous remercie pour votre attention,
vous souhaite un colloque profitable
et cède la parole à Daniel Leclercq pour le premier quiz.